

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

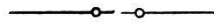
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au plus autorisés à croire que cette assimilabilité marche de pair ou à peu près avec la digestibilité de ces aliments et que toute circonstance favorisant celle-ci ne peut-être que favorable à celle-là.

Dans toutes les armées de l'Europe, la ration du cheval de guerre est composée de foin, de paille et d'avoine. Celle-ci pouvant cependant être remplacée par l'orge. Outre ces trois éléments principaux, l'établissement d'une ration peut encore, suivant les circonstances, comporter l'adjonction de diverses denrées additionnelles ou substitutives, telles que: son, maïs, fourrage vert, féveroles, poissettes, etc.



Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION BERNOISE

Sous-section de la ville de Berne.

Le programme des conférences pour l'hiver 1894-1895, vient d'être arrêté :

Le voici :

Mercredi, 31 octobre 1894 : Major de troupes sanitaires *Mursët* : Le système du recrutement en Suisse :

14 novembre : Séance de discussion. Vareuse ou tunique.

28 novembre : Lieutenant-colonel d'état-major *F. von Tscharnier* : Considérations sur le dernier rassemblement de troupes.

12 décembre : Lieutenant-colonel d'état-major *Widbolz* : Impressions sur les grandes manœuvres françaises en 1894.

19 décembre : Colonel d'état-major *Weber* : Manœuvres et guerre de montagne.

9 janvier 1895 : Colonel-brigadier d'infanterie *Gutzwiller* : Considérations sur les manœuvres du XVI^e corps d'armée allemand, en automne 1894.

16 janvier : Major d'artillerie *W. Schmidt* : L'infanterie et l'artillerie au combat et aux manœuvres.

23 janvier : Colonel-brigadier d'infanterie *Will* : Les manœuvres d'automne de la VIII^e division d'infanterie autrichienne et de la division territoriale du Tyrol, en 1897.

6 février : Colonel *Wille*, chef de l'arme de la cavalerie : Les nouvelles prescriptions sur le service et l'instruction de la cavalerie suisse.

20 février : Colonel d'état-major *Wasmer*. Le sujet n'est pas encore arrêté.

6 mars : Major d'état-major *Borel* : Les manœuvres d'été 1894 du III^e corps d'armée italien, en Lombardie.

Les mercredis d'hiver, non remplis par une conférence, seront consacrés au jeu de guerre. Les séances ont toujours lieu à 8 h. du soir, dans la petite salle du Casino.

Voici le résumé de la discussion de la séance du 14 novembre sur la question : « blouse ou tunique », discussion ensuite de laquelle l'assemblée, à l'unanimité moins deux voix, s'est prononcée en faveur de l'introduction dans l'infanterie d'un veston ample et non écourté, à col rabattu pouvant se relever, pourvu d'une seule rangée de boutons et muni de quatre poches extérieures, enfin convenablement agrémenté au col et sur la manche par des applications de drap rouge. Cet uniforme doit être fait d'un solide drap de laine, imperméable. Il importe que chaque homme possède deux vestons. L'officier ne doit pas avoir d'autre uniforme que la troupe. Les tuniques actuelles seraient usées comme habit de fatigue.

Cette résolution a été motivée par la nécessité de fournir à l'homme un uniforme parfaitement adapté aux exigences de la vie militaire en campagne. Ces exigences sont les suivantes : « liberté des mouvements, facilité de l'évaporation cutanée, libre circulation du sang, protection contre le froid et l'humidité, possibilité de revêtir sous l'uniforme un vêtement supplémentaire.

Un vêtement ajusté comme la tunique ne remplit pas ces conditions, qui sont en revanche réunies dans le type du veston. En fait, la controverse est vidée depuis longtemps tant dans la vie civile qu'à l'armée. Personne ne se met en redingote pour se livrer à un exercice violent. Introduit en Autriche et en Norvège, le veston y a fait ses preuves. L'Allemagne étudie la question.

Le choix de l'uniforme de campagne fait, il faut se demander s'il convient de donner à l'homme un second habit. L'affirmative n'est pas douteuse. Il reste donc à savoir si le second vêtement sera le veston ou bien la tunique. Ici encore la ré-

ponse sera dictée par la prévision du cas de guerre. La rapide usure de l'habillement au cours d'une campagne, rend désirable la possession de deux uniformes de même valeur.

La blouse actuelle ne réunit pas tous les avantages que doit présenter un uniforme de campagne. La qualité du drap laisse en particulier à désirer.

SECTION VAUDOISE

Sous section de Lausanne.

La sous-section de Lausanne a tenu sa première séance de l'hiver, le 29 octobre, sous la présidence de M. le major Bolland. Celui-ci a présenté un court rapport sur l'activité de la sous section pendant l'année précédente. Il y a eu 11 séances, toutes remplies par une conférence. Le comité a eu cinq réunions. Grâce à l'admission de plusieurs officiers du landsturm, la sous-section s'est accrue de 63 membres.

Après approbation des comptes et de la gestion pour 1894, l'assemblée a procédé à l'élection de son comité. Celui-ci a été nommé et s'est constitué comme suit :

MM. le capitaine-adjutant A. Bonnard, président.

» » M. Auckenthaler, vice-président.

MM. le 1^{er} lieutenant d'infanterie A. Estoppey, 2^e vice-président.

le lieutenant d'administration Sudheimer, trésorier.

» d'artillerie E. Chavannes, secrétaire.

La sous-section se propose d'organiser cet hiver, suivant la coutume, un cours d'équitation. La commission d'équitation a été composée de MM. le colonel-brigadier Carrard, le capitaine-adjutant Masson et le premier lieutenant d'infanterie Thélin.

Enfin, un rallye paper, très réussi, a eu lieu le 8 novembre, sous la direction de M. le colonel de Roguin et de M. le premier lieutenant J. Dufour.

La prochaine séance de la sous-section aura lieu le 19 novembre.
